



CONTRAT DE BASSIN VERSANT ISÈRE EN TARENTAISE 2010-2015

Qualité de l'eau
Milieux aquatiques
Risque d'inondation
Pédagogie

UNE VALLÉE **DURABLE** POUR TOUS

L'eau en Tarentaise est un sujet vaste, transversal, avec des spécificités liées à notre contexte montagnard, un sujet sur lequel l'APTIV s'est penché dès sa création, en 2005. Après 10 années de travail, le constat est positif : beaucoup d'opérations ont été menées par une équipe motivée et des collectivités qui ont compris la nécessité d'avancer sur les sujets liés à l'eau, aux milieux aquatiques, aux risques d'inondation.

En 2015, une évaluation a été menée sur chacun des deux outils contractuels ayant porté les démarches sur l'eau : le Contrat de Bassin Versant (CBV) et le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Les résultats de ces évaluations sont synthétisés dans cette plaquette qui offre un aperçu de l'étendue du travail réalisé.

En plus de travaux concrets, des échanges réguliers et enrichissants ont pu se réaliser entre les nombreux acteurs mobilisés. Toutes ces actions n'auraient pu voir le jour sans les aides techniques et financières de nombreux partenaires et je tiens à les remercier sincèrement pour leur soutien.

Dans un contexte général en pleine évolution, notamment avec l'arrivée de la compétence « GEMAPI », le croisement des enjeux liés à la gestion des milieux aquatiques et à la gestion du risque inondation, est au centre des débats. À ce sujet, il faut noter que la Tarentaise a été un des premiers territoires à réaliser d'importants chantiers mettant en relation ces deux enjeux.

L'eau est un sujet d'avenir qui nous concerne tous. Dès 2016, de nouvelles réflexions seront menées pour continuer à avancer ensemble et je vous invite dès aujourd'hui à nous rejoindre pour prendre part aux débats.

Bonne lecture !
André POINTET
Vice-Président Eau de l'APTIV

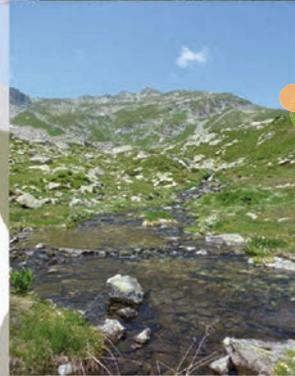
Les principaux partenaires financiers :

État, Région Rhône-Alpes, Agence de l'Eau, Département de la Savoie, EDF

De nombreux partenaires techniques mobilisés :

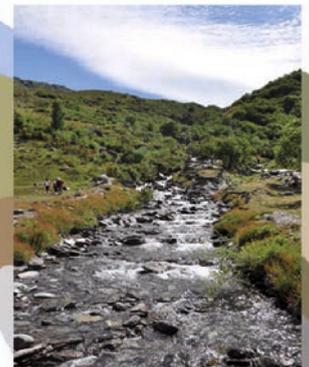
Fédération de Pêche, Conservatoire des Espace Naturels de la Savoie, Chambre d'agriculture, Etat, Région, Département de la Savoie, Agence de l'Eau...

Tous les acteurs de l'eau réunis pour la première fois autour d'une même table : une vraie avancée pour se comprendre et gérer de manière équilibrée une ressource fragile et stratégique. En moyenne, un Comité de Bassin Versant par an réunissant les décideurs locaux et les partenaires techniques et financiers



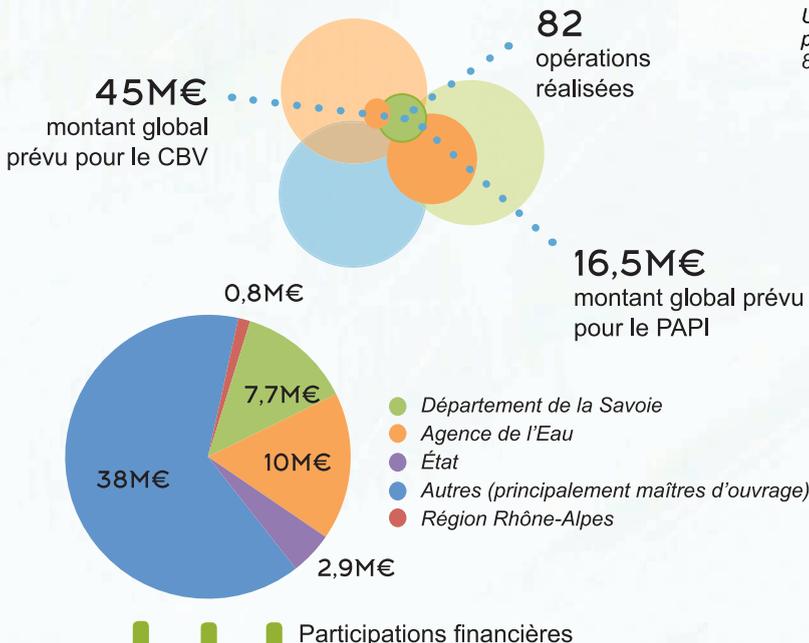
Périmètre Bassin Versant
Périmètre APTV

Une importante sensibilisation à la préservation des zones humides, 8 plans d'actions réalisés



De 2005 à 2009, 8 études préalables portées par l'APTIV ont permis d'approfondir les connaissances et de définir un programme d'actions sur 5 ans

INTRODUCTION



Une trentaine d'actions pour améliorer le traitement des eaux domestiques



700 à 800 élèves sensibilisés lors d'animations pédagogiques et 180 personnes ayant bénéficié de formations sur l'eau



Sur l'ensemble du bassin versant, 8 actions de restauration à double visée hydraulique et écologique, plus de 3 millions d'€ investis



Près de 100 exploitants sensibilisés à la gestion des effluents d'élevage, 7 audits réalisés, 3 fumières collectives construites



Sur l'ensemble du bassin versant, plus de 16 millions d'€ investis pour se protéger des inondations



23 actions et plus de 7 millions d'€ investis dans la restauration des milieux aquatiques



500 Km de cours d'eau entretenus de manière pluriannuelle

RÉDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE

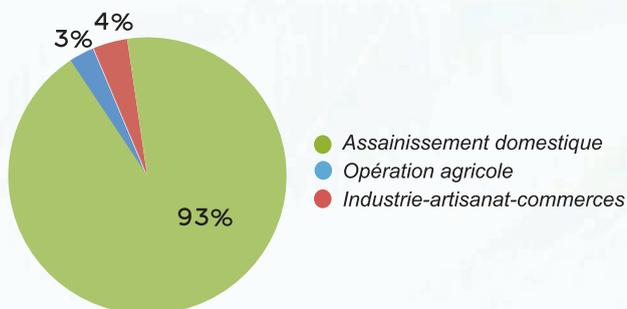
Face aux pics de fréquentation touristique (la population de la Tarentaise peut être multipliée par 5 à 8 en saison hivernale), à l'absence de système d'assainissement sur certains hameaux, au vieillissement des réseaux d'eau usées... plusieurs actions ont été menées dans le CBV :

- 8 schémas directeurs d'assainissement actualisés
- 14 communes ayant réalisé des travaux de création de réseaux et de raccordements à des unités de traitement existantes
- Travaux sur les stations d'épuration (STEP) : 5 créations, 2 extensions de capacité, 1 réfection
- 5 intercommunalités sur 6 ont mis en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Sur l'objectif de réduction des pollutions d'origine domestique, le suivi technique et financier des actions menées a été principalement réalisé par le service dédié du Département de la Savoie (SATESE - Service d'Assistance Technique pour l'Entretien des Stations d'Épuration).

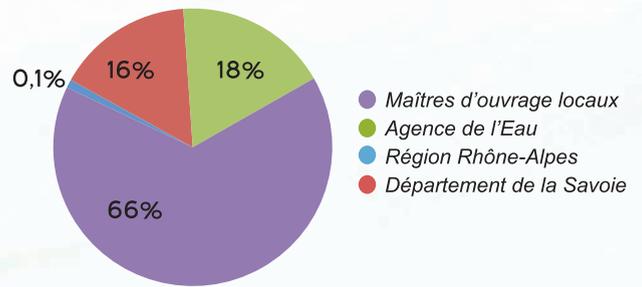


Station d'épuration à lit planté de roseaux, Notre-Dame-du-Pré



Répartition des dépenses

Améliorer la qualité de l'eau :
47 M€ investis



Station d'épuration à disques biologiques, Saint-Marcel

RÉDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE

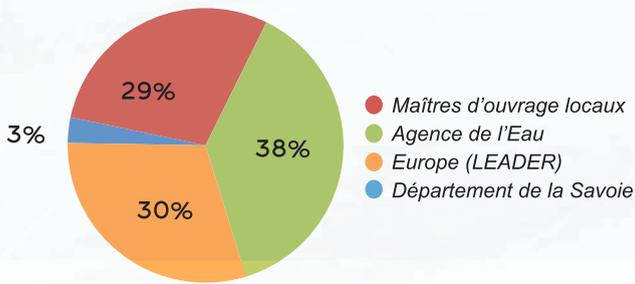
Historiquement, la Tarentaise a développé un système agropastoral avec un élevage dominant basé sur l'exploitation estivale des alpages, pour la production de Beaufort notamment. Les pollutions agricoles peuvent avoir des répercussions importantes sur les milieux aquatiques (stockage et épandage d'effluents d'élevage à proximité des cours d'eau ou des zones humides).

Les actions menées :

- 97 audits d'exploitation ayant permis de sensibiliser les éleveurs et d'identifier les priorités d'action
- 3 aires de stockage d'effluents d'élevage réalisées (Aime, Montvalezan, Macôt) pour une capacité totale de plus de 1800 tonnes de fumier
- 6 projets individuels de stockage d'effluents accompagnés d'acquisitions de matériel collectif de valorisation d'effluents d'élevage par deux groupes d'agriculteurs

Pour animer ces opérations, une entente intercommunautaire a été créée pour embaucher le personnel et lancer une mission d'assistance technique.

Répartition des financements
lutter contre les pollutions agricoles :
2,2 M€ prévus / 1,2 M€ investis



BILAN

LES APPORTS DU CBV

- Une comparaison des études réalisées par le Département en 2011 puis en 2014 montre une évolution de la qualité de l'eau favorable pour plusieurs stations de suivi
- Une opération collective agricole, complexe administrativement, mais qui a permis de sensibiliser un nombre important d'exploitants et d'aménager des équipements de gestion des effluents



Alpages, Champagny-en-Varoise



Aire de stockage d'effluents d'élevage, Aime

LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE INDUSTRIELLE, ARTISANALE ET COMMERCIALE

Ces pollutions non-domestiques peuvent parfois être rejetées dans les réseaux d'assainissement sans pré-traitement ou bien directement dans les cours d'eau, et avoir des conséquences graves sur le milieu naturel. Ce volet prévoyait 5 actions :

- Identification des pollutions par les substances dangereuses
- Auto-surveillance, diagnostics et travaux dans les établissements industriels prioritaires
- Réhabilitation de décharges
- Opération collective de réduction des pollutions d'origine artisanale et industrielle
- Traitement des effluents d'ateliers fermiers

Ce programme était ambitieux avec 2,6 millions d'€ d'investissements prévus. L'APTIV n'a pas eu les moyens humains nécessaires à l'animation de cette démarche et seulement quelques actions ont pu être engagées (auto-surveillance et recherche de substances dangereuses principalement).

LES EFFORTS À POURSUIVRE

- Encore des points noirs mis en avant par les pêcheurs, les pratiquants de sports d'eau vive et certaines collectivités : rejets d'eaux usées non (ou mal) traités, dysfonctionnements de réseaux, insuffisances de traitements lors des pics touristiques hivernaux
- Des marges de progression pour valoriser les effluents d'élevage et traiter les eaux des laiteries d'alpage
- L'animation d'actions sur les pollutions d'origine industrielle, artisanale et commerciale

16,4M€ prévus

47M€ dépensés

37 actions inscrites

27 actions réalisées

En terme d'investissement, il s'agit de la thématique la plus importante du CBV

GÉRER LES MILIEUX AQUATIQUES, LES RISQUES D'INONDATION ET LA RESSOURCE EN EAU

MIEUX CONSIDÉRER LES COURS D'EAU ET LUTTER CONTRE LES ESPÈCES ENVAHISSANTES

Durant les dernières décennies, l'abandon progressif de l'entretien des boisements de berge par les propriétaires riverains a conduit les collectivités à prendre le relais, notamment pour :

- Prévenir les risques d'accumulation de bois (embâcles) et les débordements
- Entretien des berges en prenant en considération les habitats favorables à la faune et à la flore
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (renouée du Japon principalement)

Les actions réalisées :

- Entretien des cours d'eau et lutte contre les espèces exotiques envahissantes, sur environ 500 km linéaires (contre 140 km en 2003) dans le cadre de programmes pluriannuels intercommunaux

Sur les 1,9M€ programmés, 1,25M€ ont été dépensés.

GÉRER DE FAÇON GLOBALE LA RESSOURCE EN EAU

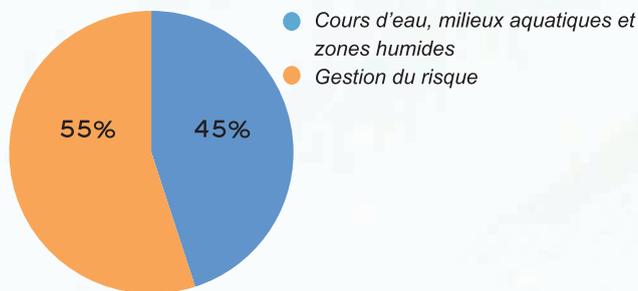
Le CBV prévoyait deux types d'actions :

- Améliorer la connaissance et le suivi de la ressource et des prélèvements
- Désigner des secteurs prioritaires et élaborer des schémas de conciliation de la ressource

Aucune de ces actions n'a été engagée, pour des raisons multiples :

- L'étude préalable n'a pas permis de définir les priorités
- Des difficultés pour appréhender les bonnes échelles de travail
- Un sujet sensible pour certains acteurs
- Le manque de temps de l'équipe technique de l'APTV

Sur cette thématique, 200 000 € étaient prévus au CBV et aucun montant n'a été investi.



Répartition des dépenses

RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET PRENDRE EN COMPTE LE RISQUE D'INONDATION

En fonction des projets, ces deux objectifs ont pu être traités ensemble ou séparément.

Les actions réalisées (sur 43 prévues) :

- 8 actions de restauration à double visée hydraulique et écologique. 4,1 millions d'€ prévus, 3,1 millions d'€ engagés, (soit 61% de consommation)
- 15 actions de restauration des milieux aquatiques et de la continuité écologique. 810 000 € prévus, 542 000 € engagés (soit 67% de consommation)

La maîtrise d'ouvrage de ces actions a varié en fonction des enjeux et des opportunités : communes, communautés de communes, associations de pêches locales, Fédération de pêche...



Restauration de la terrasse alluviale du Doron de Bozel, Bozel : création d'un bras secondaire, réalimentation d'un bras phréatique, creusement de mares, pose de 3 panneaux pédagogiques



Gestion du risque d'inondation et restauration des milieux aquatiques sur le torrent du Reclus, Séz : création de 2 plages de dépôt, effacement de 5 obstacles à la franchissabilité piscicole, élargissement du lit pour redonner un espace de respiration au cours d'eau, pose de blocs pour diversifier les écoulements, création de mares et de zones d'hibernation pour le crapaud calamite

PRENDRE EN COMPTE, PRÉSERVER ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES

En Tarentaise, la majorité des zones humides se trouve dans les zones d'alpages, en tête de bassin versant. Leurs rôles sont multiples :

- Réservoirs de biodiversité
- Véritables « éponges » permettant de minimiser la sévérité des crues ou de compenser les périodes de sécheresse
- Pouvoir important d'épuration des eaux

BILAN

LES APPORTS DU CBV

- ◆ Une nette avancée de la prise en charge de l'entretien des berges par les intercommunalités
- ◆ Une prise de conscience de l'intérêt des zones humides de la part d'élus, d'acteurs du pastoralisme et de certains domaines skiables
- ◆ D'importantes actions de restauration intégrant les enjeux hydrauliques et biologiques
- ◆ Un programme scientifique d'intérêt national sur la truite fario méditerranéenne

LES EFFORTS À POURSUIVRE

- ◆ Développer la communication sur l'entretien des cours d'eau (suivi et valorisation des travaux)
- ◆ Poursuivre la sensibilisation des maîtres d'ouvrages sur les enjeux écologiques liés à l'entretien des cours d'eau et aux projets de restauration
- ◆ Améliorer la vision encore négative de certains gestionnaires de stations de ski vis-à-vis des zones humides
- ◆ Développer le travail sur le thème de la ressource en eau
- ◆ Poursuivre les travaux visant à restaurer les milieux aquatiques et/ou réduire le risque inondation



Chantier bénévole de débroussaillage de la zone humide de la Cour, Bozel



Adaptation des pratiques agricoles à la préservation de zones humides, Champagny-en-Vanoise

Les actions réalisées (partenariat APTV - Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie) :

- ◆ 8 plans d'actions visant la préservation et la restauration des zones humides, sur 16 communes et près de 1 700 hectares de zones humides, soit 54% des zones humides du bassin versant
- ◆ Des acquisitions foncières et des contractualisations agricoles pour préserver les zones humides sur le long terme
- ◆ 8 opérations de restauration : mises en défend et poses d'abreuvoirs, rétablissement de la circulation hydraulique, etc.

Sur 840 000 € inscrits au CBV, près de 500 000 € ont été investis, soit environ 60% de l'enveloppe initiale.

HARMONISER LA GESTION PISCICOLE ET SUIVRE LES POPULATIONS DE TRUITE MÉDITERRANÉENNE

La Fédération de Pêche préconise la gestion dite « patrimoniale » (sans apport de poissons) pour retrouver le peuplement naturel par l'espèce locale de truite fario méditerranéenne. Aujourd'hui, l'Isère en Tarentaise bénéficie de cette gestion patrimoniale.

Parallèlement, une action de recherche d'intérêt national a été conduite par la Fédération de pêche de Savoie et l'INRA, permettant de suivre l'évolution des déplacements de 3000 truites méditerranéennes marquées (puces électroniques). Ce suivi d'envergure permet d'améliorer les connaissances du comportement de l'espèce et de mieux suivre l'efficacité des travaux liés à la continuité piscicole.

Sur cette opération, la quasi-totalité de l'enveloppe prévue a été consommée, soit près de 252 000 €



Opération de marquage de la truite méditerranéenne Isère, Aime

63 actions prévues

45 actions réalisées

22,5M€ prévus et investis

De 2006 à 2008, un premier Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI 1) est élaboré pour améliorer la connaissance sur les risques d'inondation et définir des mesures de gestion. Sont mises en évidence des zones à enjeux fortement exposées aux inondations : habitations, principaux axes routiers, zones d'activités économiques. En effet, l'urbanisation croissante des fonds de vallée et le manque d'entretien du lit des cours d'eau ont accentué les risques d'inondation : réduction de la largeur des cours d'eau, diminution de leur capacité d'écoulement, obstruction d'ouvrages... De plus, les dispositifs de gestion de crise communaux ne sont pas tous opérationnels.

Un second PAPI (PAPI 2) a été programmé de 2010 à 2015, afin de mettre en oeuvre des mesures concrètes et opérationnelles de protection et de prévention contre les inondations.

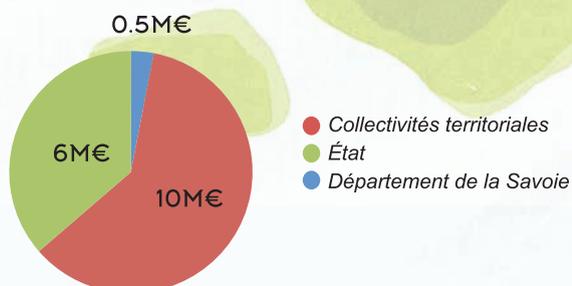
LES OBJECTIFS DU PAPI

- Améliorer l'état de la connaissance du risque d'inondation
- Intégrer les risques d'inondation dans l'aménagement du territoire (lien avec les documents d'urbanisme)
- Restaurer les capacités d'écoulement des lits en respectant leur fonctionnement naturel (prise en compte des milieux aquatiques)
- Préparer la gestion de crise et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens exposés
- Diffuser la culture du risque (sensibiliser les scolaires, conserver la mémoire d'évènements passés)
- Mettre en oeuvre des mesures de protection dans les secteurs à enjeux humains exposés (travaux)

LES PORTEURS DE LA DÉMARCHÉ

Porté et piloté par l'APTIV, le PAPI compte deux partenaires incontournables tant du point de vue technique que financier : les services de l'Etat et le Département de la Savoie.

Les communes restent maîtres d'ouvrage des opérations. Certaines actions transversales sont néanmoins portées par l'Etat ou l'APTIV.



Financement du PAPI
16,5 M€ au total

LES ACTIONS RÉALISÉES

- D'importants travaux de protection et de prévention ont été conduits sur le territoire. Ils ont consisté à :
 - créer des plages de dépôts sédimentaires pour gérer les matériaux transportés par les torrents
 - renforcer des protections de berges
 - implanter des pièges à flottants visant à limiter l'accumulation de bois



Sécurisation du remblai des ravines à Méribel



Protections dans le centre de Brides-les-Bains



Travaux de protection et de prévention sur le Reclus à Séez

- Parallèlement, des travaux de restauration des capacités d'écoulement des cours d'eau ont été effectués (élargissements de lits), ainsi que des opérations de consolidation de certains ouvrages (type pont) ou leur remplacement lorsqu'ils étaient sous-dimensionnés



Travaux d'élargissement du lit sur le Versoyen à Bourg-Saint-Maurice



Protection de la zone d'activités des îles à Aime



Protection de la zone d'activités de Viçlaire à Sainte-Foy-Tarentaise

- Elaboration d'outils pour préciser le fonctionnement des cours d'eau et intégrer les risques d'inondation dans l'aménagement du territoire :
 - Plans de Prévention des Risques d'Inondation et Atlas des Zones Inondables par les service de l'Etat entre Landry et Albertville
 - Analyses locales : zone de confluence entre les Dorons des Belleville et le Doron de Bozel, les Dorons de Pralognan et de Bozel, les lacs de Feissons-sur-Isère, le torrent à Tours-en-Savoie, etc

- Organisation et renforcement des dispositifs de gestion de crise :
 - Plans d'alerte et d'évacuation
 - Systèmes de prévision et d'annonce des crues sur l'Isère en aval de Moûtiers et sur le Doron des Allues
 - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et Documents d'Informations Communales sur le Risques Majeurs (DICRIM) et test de leur opérationnalité (exercice de crise...)
- Opérations d'information et de sensibilisation des scolaires : déploiement d'outils de communication pour restaurer la culture du risque (clips vidéos et expositions)

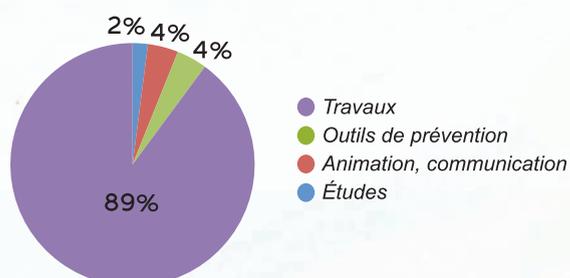
BILAN

LES APPORTS DU PAPI

- Des opérations qui ont répondu à un double objectif : gestion des inondations et restauration des milieux aquatiques
- Environ 6000 personnes qui auront fait l'objet d'une mesure de protection
- Une réduction de la vulnérabilité de nombreux biens matériels :
 - 90 habitations principales
 - 45 résidences et hôtels
 - 215 bâtiments d'activités économiques (supermarchés, entreprises, commerces...)
- 6 infrastructures routières stratégiques (RN 90 et routes départementales)

LES EFFORTS À POURSUIVRE

- Une actualisation du diagnostic du territoire : exploitation des données existantes, prise en compte des secteurs non traités, amélioration de la connaissance des ouvrages de protection (digues notamment)
- Sur la base du nouveau diagnostic sera étudiée l'opportunité d'une suite à donner au PAPI



Répartition des actions réalisées

29 actions prévues

46 actions réalisées

16,5M€ prévus et investis

De 2005 à 2009, 8 études préalables portées par l'APTV ont permis d'approfondir les connaissances et de définir le programme d'actions du CBV sur 5 ans :

- ◆ Bilan quantitatif de la ressource en eau
- ◆ Diagnostic morphodynamique et plan de gestion du transport solide
- ◆ Inventaire des zones humides
- ◆ Étude piscicole
- ◆ Étude multifonctionnelle des milieux aquatiques
- ◆ Diagnostic agri-environnemental des équipements et pratiques agricoles
- ◆ Diagnostic des pollutions issues des établissements artisanaux, industriels et commerciaux
- ◆ Bilan sur l'alimentation en eau potable

Le montant total de ces études s'est élevé à environ 440 000 €

ANIMER, SUIVRE ET ÉVALUER LE CBV

Le Comité de bassin a été l'instance officielle de concertation. Composé d'élus et des partenaires techniques et financiers, il s'est réuni une à deux fois par an pendant toute la durée du CBV.

Parallèlement, pour construire de manière concertée les actions du CBV, douze ateliers thématiques avaient été constitués, composés d'un élu référent et des partenaires techniques concernés. En 2015, un groupe d'élus, le bureau Eau, s'est mis en place pour suivre plus régulièrement la politique menée sur l'eau. Le bureau Eau est présidé par André POINTET (Vice Président APTV) et par 6 élus représentants chaque intercommunalité du bassin versant : M. André (CORAL), M. Coste (CCVA), M. Fraissard (MIHT), M. Luiset (COVA), M. Ramaglia (CCCT), M. Ruffier-Lanche (CCVVT).



Comité de bassin, décembre 2014 - élus, partenaires techniques et financiers du CBV

Pour piloter le CBV et suivre les actions prévues, plusieurs postes ont été créés à l'APTV :

- Virginie Chirez, de 2005 à 2013 : pilotage des études préalables, définition des enjeux et des objectifs du territoire, construction du programme d'actions, animation globale du CBV et du PAPI, suivi d'actions opérationnelles.
- Marie Maussin, depuis 2011 : suivi des opérations d'entretien des cours d'eau et de restauration de milieux aquatiques, animation du volet pédagogique puis animation globale du CBV au départ de Virginie.
- Guillaume Cilici, depuis 2013 : animation globale du PAPI au départ de Virginie, pilotage et suivi d'actions du CBV sur le risque, les milieux aquatiques, la ressource en eau.

Le CBV a fait l'objet de deux évaluations :

- ◆ Une évaluation à mi-parcours, effectuée en interne
- ◆ Une étude « bilan, évaluation et perspectives » en fin de procédure (synthétisée dans ce document), réalisée par des prestataires extérieurs

FORMER LES ÉLUS ET LES PROFESSIONNELS

Enseignants, accompagnateurs en moyenne montagne, professionnels des sports d'eau vive, élus ou agents des collectivités... autant de personnes qui peuvent être des relais pédagogiques auprès du grand public ou des scolaires.

L'objectif du CBV était de mettre en relation ces médiateurs et les former sur les questions spécifiques de la gestion de l'eau en milieu montagnard.



Formation sur la pédagogie des zones humides à destination des accompagnateurs moyenne montagne



Formation sur le fonctionnement des petites stations d'épuration à destination des techniciens

Les actions réalisées :

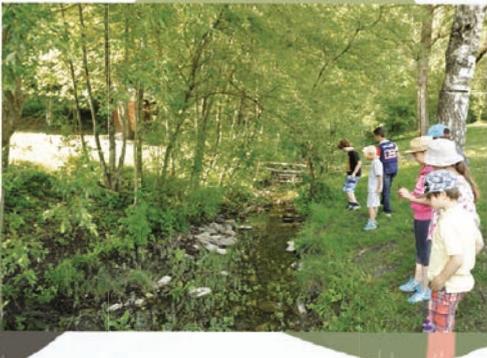
- ◆ Une soirée d'information sur les évolutions réglementaires avec distribution de fiches techniques
- ◆ 10 journées de formations sur des thèmes variés, tels que le fonctionnement des cours d'eau de montagne, les outils juridiques de l'eau, les plantes invasives, l'exploitation des petites stations d'épuration ou encore la connaissance des zones humides

SENSIBILISER LE JEUNE PUBLIC

La sensibilisation à l'environnement commence dès le plus jeune âge. L'objectif du CBV était d'accompagner les enseignants ayant envie de mener un projet pédagogique sur l'eau.

Les actions réalisées :

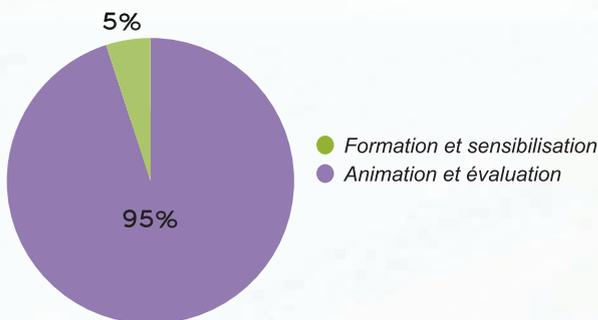
- ◆ L'outil pédagogique « l'eau d'en haut » : construit en partenariat avec l'inspection académique et un groupe de partenaires techniques, cet outil en ligne regroupe de nombreuses ressources pédagogiques sur l'eau, les milieux aquatiques, le risque inondation. Une cartographie interactive permet également aux enseignants de repérer les sites de sortie sur le terrain
- ◆ Un programme d'animations scolaires : 17 établissements et 700 à 800 élèves de la maternelle au collège ont bénéficié d'animations conduites principalement par la FRAPNA, la Fédération de Pêche ou des accompagnateurs en moyenne montagne, en classe et sur le terrain



Animation scolaire sur la biodiversité des milieux aquatiques - école de Macôt



Animation scolaire sur la gestion du risque d'inondation - école d'Albertville



Répartition des dépenses

BILAN

LES APPORTS DU CBV

- ◆ Une instance « comité de bassin » reconnue qui rassemble l'ensemble des usagers et acteurs de l'eau
- ◆ Des échanges entre tous les acteurs concernés par la gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- ◆ Des interventions scolaires jugées de grande qualité par les enseignants
- ◆ Des formations appréciées par les élus et professionnels
- ◆ Une équipe de techniciens motivés et investis

LES EFFORTS À POURSUIVRE

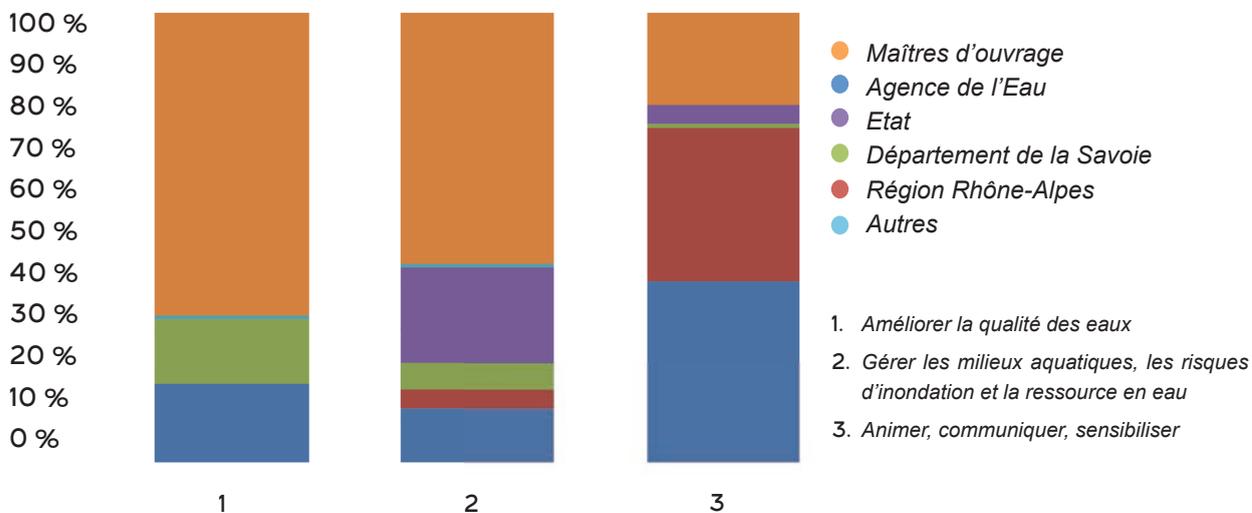
- ◆ Développer les relais d'information : le grand public et les partenaires extérieurs ont manqué d'outils de communication pour comprendre le CBV
- ◆ Conforter les moyens humains : les animateurs ont manqué de temps pour mener à bien un contrat jugé ambitieux par les partenaires techniques et financiers

17 actions prévues

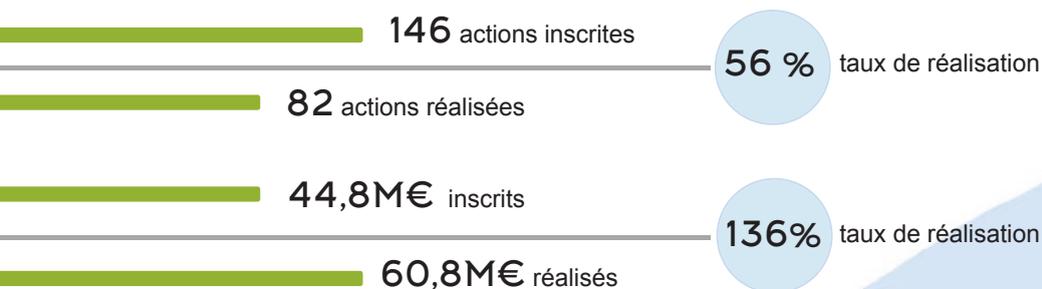
10 actions réalisées

1,6M€ prévus

0,6M€ investis



Bilan global de participation financière



BILAN GÉNÉRAL DU CBV

L'engagement de l'APTV et de ses partenaires dans le CBV et le PAPI ont permis de réaliser de nombreuses actions et d'améliorer la prise en compte de l'eau, des milieux aquatiques et du risque d'inondation en Tarentaise.

Pour la suite, de nombreux chantiers restent à mener et plusieurs principes ont été actés collectivement lors du Comité de Bassin du 14 octobre 2015 :

- Le partage de la ressource en eau est une priorité : le changement climatique, la demande croissante de certains usages (notamment hydroélectricité, neige de culture) nécessite de réaliser un travail prospectif à l'échelle globale du bassin versant et d'assister les démarches locales de partage de l'eau
- Le travail engagé sur les risques d'inondation doit être maintenu : études et travaux de protection des biens et des personnes
- Les actions de préservation et de restauration des milieux aquatiques doivent se poursuivre, plus particulièrement en lien avec le SCOT Tarentaise : restauration des cours d'eau et de leurs fonctionnalités naturelles (habitats aquatiques, transport de sédiments...), préservation et restauration de zones humides
- Sur le volet « qualité de l'eau », l'APTV poursuivra son rôle de relais des services du Département de la Savoie et de la DDT de Savoie pour aider les collectivités à résoudre certains problèmes d'épuration : réseaux défectueux, dysfonctionnements de stations d'épuration ou de déversoirs d'orage, effluents d'élevage ou de fromagerie, déchets des entreprises...



La suite donnée aux démarches sur l'eau devra prendre en considération la loi MAPTAM de 2014. Cette loi réorganise la gouvernance locale de la gestion des milieux aquatiques et la prévention contre les inondations (GEMAPI), à compter de janvier 2018.

Les collectivités de Tarentaise se verront dotées de nouvelles compétences et devront s'organiser pour les assumer.

L'échelle du bassin versant « Isère en Tarentaise » s'est révélée cohérente pour coordonner les actions du CBV et du PAPI. Cette cohérence devra être prise en considération dans la mise en œuvre de GEMAPI. Différentes solutions sont envisageables, d'un appui technique ponctuel de l'APTV aux communautés de communes, à un transfert total des compétences au territoire de Tarentaise.